

DÉLIBÉRATIONS

N° 2025/067/7.10

Feuillet n° 102



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-cinq, le 07 juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes d'Hautefort, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 30 juin 2025

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	33
Votants :	39
Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Gaston GRAND, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Philippe COLLAS, Stéphane ROUDIER, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Dominique BOUSQUET, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Victor MONTEIL, Patricia FLAGEAT, Claudine LIARSOU, Frédéric GAUTHIER, Coralie DAUBISSE-BOYER, Caroline CHEVALIER.
Suppléant : Annie DELAGE représentée par Daniel DEVAUX, Gérard Mercier représenté par Patrick LEFEBVRE, Jacques MIGNOT représenté par Danièle RIBET, Mattia TRENTMONT

représentée par Pascale LARUE, Dominique DURAND représenté par Emmanuel REBIERE.

Excusés : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Denis ADAMSKI donne pouvoir à Francine BOURRA, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Maud MANIERE donne pouvoir à Coralie DAUBISSE-BOYER, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Josiane LEVISKI, Laurent PELLERIN, Didier CLERJOUX, Jean-Michel LAGORCE, Sébastien LUNEAU, Patrick DELAUGEAS, Alexandra DUMAS, Nadine PIERSON, Olivier ROUZIER, Jean-Michel LAGORSE, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Bernard BEAUDRY, Fabien JAUBERT, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Régine ANGLARD.

SECRÉTAIRE : Mme Bernadette MERLIN

Objet : Adhésion au Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne pour 2025

Considérant que le Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne (CDT/24), conformément au Code du Tourisme (Art. L 132-2 à L. 132-6), anime la politique touristique de la Dordogne (promotion de la destination, appui aux prestataires privés et publics, mesure des retombées économiques du tourisme...), pour le compte du Conseil Départemental.

Considérant que dans l'objectif d'associer plus largement les acteurs en charge du tourisme, l'Assemblée générale du CDT/24 a proposé d'élargir la gouvernance de cet organisme, en associant l'ensemble des EPCI, dont la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (CCTHPN), en charge de la compétence tourisme.

AR Prefecture

024-200041150-20250707-DE2025_067-DE
Reçu le 11/07/2025

Considérant que le barème de cotisations par EPCI en 2025 est fonction de leur nombre d'habitants.

Considérant que la population de la CCTHPN en 2025 est de 22 111 habitants.

Considérant que le montant de la cotisation forfaitaire d'adhésion est fixé à 2000 €, en 2025, pour les EPCI dont le nombre d'habitants est compris entre 20 000 et 50 000 habitants.

Considérant que la CCTHPN doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.
A cet effet, il est envisagé :

- Délégué titulaire : Président de la CCTHPN
- Délégué suppléant : Vice-président en charge du Tourisme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du tourisme, et notamment les articles L.132-2 à L.132-6,

Vu les statuts de la CCTHPN, et notamment la compétence obligatoire « Actions de développement économique – Promotion du tourisme, dont la création et la gestion d'office de tourisme ».

Vu la proposition du bureau communautaire du 30 juin 2025

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé du Président Dominique BOUSQUET et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** l'adhésion au Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne pour l'année 2025,
- **D'APPROUVER** l'acquittement de la cotisation d'un montant de 2 000 € correspondant à cette adhésion,
- **D'AUTORISER** le Président à inscrire ces crédits au Budget Principal 2025,
- **D'APPROUVER** la désignation de Dominique BOUSQUET, Président de la CCTHPN, en qualité de délégué titulaire et Dominique DURAND, Vice-président en charge du Tourisme, en qualité de délégué suppléant.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ladite adhésion pour l'année 2025.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 07/07/2025

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier (9 Rue Tactel - 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (58 av. Jean Jaurès - 24 120 Terrasson-Lavilledieu)

Le Président,
Dominique BOUSQUET

024-200041150-20250707-DE2025_067-DE
Reçu le 11/07/2025